

# Rythmes scolaires : la débandade !

Lyon, Strasbourg, Montpellier, Metz, Marseille, Nice, Bordeaux, Le Havre, Toulon, Lille, Saint-Etienne,... alors que le ministre de l'éducation espérait arriver au seuil des 50% de villes qui adopteraient effectivement la réforme des rythmes scolaires l'an prochain, celle-ci ne sera finalement mise en place que dans 18,6% des municipalités de France (*Le monde* du 02/04) !

Bien qu'attendue, cette information rendue aujourd'hui officielle, claque comme un coup de tonnerre. Si l'adhésion de Paris semble à première vue « sauver l'honneur », à y regarder de plus près on constate que celle-ci, très politique, s'est faite « en force », contre les collègues et les parents en lutte depuis plusieurs semaines contre ce projet dans la capitale et toute l'Ile de France.

De même, le rejet par les municipalités de droite n'est pas une surprise mais le large désaveu des grandes municipalités socialistes révèle le malaise face à la précipitation du ministre de l'éducation aujourd'hui très isolé.

Après avoir été rejetées au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) et au Comité Technique Ministériel (CTM), aucune organisation syndicale ne votant pour, les dispositions relatives à l'application de la réforme ont été retoquées le 11 janvier par l'association des maires de France (AMF) lors de la Commission Consultative d'Evaluation des Normes (CCEN) et largement critiquées ensuite par les fédérations de parents (abstention de la FCPE au CSE du 09/01, demande de report et pétition par la PEEP le 24/01).

Pour SUD éducation, la très forte mobilisation lors de la journée de grève du 12 février a joué un rôle majeur dans le renoncement de nombreuses municipalités. Cette grève a eu lieu à l'appel des fédérations CGT, FO, CNT, FAEN et SUD éducation, le SNUipp ayant rejoint l'appel sur ses propres bases.

En plein débat parlementaire sur le projet de loi, ce camouflet illustre le très large front d'opposition contre cette réforme et les modalités de sa mise en place, front qui refuse de faire passer au second plan l'intérêt des enfants et les conditions de travail des personnels.

➔ **SUD éducation demande l'abrogation de ce décret.** Il symbolise une politique qui, tout en refusant de créer les conditions d'une véritable refondation, prône une territorialisation accrue du service public d'éducation de la maternelle à l'université. Cette territorialisation est synonyme d'inégalités, et elle est porteuse de remise en cause des statuts.

**SUD éducation mènera le combat :**

- ➔ **contre une politique qui s'entête à soumettre l'école au néo-libéralisme**
- ➔ **pour l'élaboration d'un projet d'école égalitaire et émancipatrice**

